Date de dépôt : 29 avril 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de Mme Emilie F lamand : Piste cyclable squattée par les motos : que fait la police ?

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 19 mars 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Soucieux de la sécurité routière sur l e quai de C ologny, théâtre de nombreux accidents graves, le Conseil d'Etat annonçait le 16 février dernier l'installation d'une glissière de sécurité de Genève-Plage au Pavillon de Ruth, de façon provisoire, afin de pouvoir évaluer ses effets d'ici fin 2010.

Or un autre problème de sécurité routière se pose sur le quai de Cologny, problème qui concerne les usagers les plus vulnérables empruntant ce tronçon, à savoir les cyclistes. En effet, chaque matin, à l'heure de pointe, d'innombrables motos et scooters empruntent la piste cyclable (séparée de la route par un trottoir et une rangée d'arbres) à vive allure, mettant ainsi en danger les cyclistes q ui circulent à leur rythme sur la vo ie qui leur est normalement réservée. Cette mise en danger est d'autant plus inadmissible que la piste cy clable est très bien délimitée et que son accès est strictement interdit aux deux-roues motorisés.

On peut imaginer qu'une action « coup de filet » de la police, effectuée quelques matins consécutifs sur ce tronço n, calmerait les a rdeurs des motocyclistes et permettrait de faire respecter la loi tout en protégeant les cyclistes.

IUE 935-A 2/2

Ma question est la suivante :

Alors même qu'il a été ré cemment recommandé au Grand Conseil d'adopter l'IN 144 « pour la mobilité douce », initiative qui demande des itinéraires sécurisés pour les piétons et le s cyclistes, que compte faire le Conseil d'Etat pour mettre fin à cette violation crasse de la LCR et po ur sécuriser les itinéraires cyclables existants ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

L'utilisation des pistes cyclables par les conducteurs de scooters et de motos au mépris des règles de loi sur la circulation routière est une infraction largement répandue sur le territoire du canton.

La police intervient journellement à l'en contre de ces conducteurs, dont plus d'un millier ont été verbalisés en 2009, notamment au cours des actions « PréCiSe » (« Actions <u>Pré</u>cises dans la <u>Ci</u>rculation chaque <u>Se</u>maine ») menées en mai, ju illet et no vembre, en relation avec l'usage abusif des trottoirs et des pistes cyclables par les deux-roues motorisés.

La dernière campagne de ce type a eu lieu durant la semaine du 19 au 25 avril 2010. Une a utre grande campagne de sécurité routière, axée spécifiquement sur l e comportement des co nducteurs de deux-roues motorisés, sera organisée par la police durant le mois de mai prochain. Dans l'intervalle, la Brigade de sécurité routière de la gendarmerie a été instruite de procéder à des co ntrôles dans l e secteur spécifi quement visé par l'interpellation urgente écrite.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière : Anja WYDEN GUELPA Le président : François LONGCHAMP